



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 avril 2017  
Français  
Original : anglais

### Session de 2017

28 juillet 2016 - 27 juillet 2017

Point 18 d) de l'ordre du jour

**Questions relatives à l'économie  
et à l'environnement : établissements humains**

## Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 3 de la résolution 2016/24 du Conseil économique et social. On y trouvera une description des activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre concertée du Programme pour l'habitat.

Ce rapport s'achève par cinq recommandations, invitant les États Membres à :

- a) Œuvrer à l'exécution du Nouveau Programme pour les villes, adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) tenue à Quito en 2016, en s'appuyant sur le Programme pour l'habitat, adopté à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Istanbul (Turquie) en 1996;
- b) Apporter leur appui, en particulier financier, à l'action que mène ONU-Habitat en tant que coordinateur des questions relatives à l'urbanisation durable et au développement durable des établissements humains, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies;
- c) Inciter les autorités nationales à jouer un rôle moteur dans la définition et l'élaboration des politiques urbaines nationales;
- d) Renforcer les autorités infranationales et locales aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.



## **I. Introduction**

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 3 de la résolution 2016/24 du Conseil économique et social.
2. Au cours de la période considérée, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a renforcé sa coopération avec les institutions et organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires, au nombre desquels des autorités nationales, infranationales et locales, des organisations intergouvernementales, des institutions de développement, des organisations de la société civile, le secteur privé, des associations professionnelles et des instituts de recherche et de formation.
3. Les activités décrites dans le présent rapport portent sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat et sur les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Le document final d'Habitat III, le Nouveau Programme pour les villes, adopté à Quito en octobre 2016, s'appuie sur le Programme pour l'habitat adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue en 1996. Il exprime une conception commune de la manière de réaliser le développement urbain durable au cours des prochaines décennies.

## **II. Activités menées au niveau mondial**

### **A. Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable**

4. Par sa résolution [66/207](#), et dans le cadre du cycle vicennal, l'Assemblée générale a décidé de tenir Habitat III pour relancer le mouvement mondial en faveur d'une urbanisation durable, Conférence devant être consacrée à la mise en œuvre d'un « nouveau programme pour les villes » qu'il conviendrait d'établir en s'appuyant sur le Programme pour l'habitat.
5. Habitat III a eu lieu à Quito du 17 au 20 octobre 2016. Trente mille personnes y ont assisté. Le Nouveau programme pour les villes y a été adopté sans réserve par tous les États participants, le 20 octobre 2016, avant de l'être par l'Assemblée générale, par sa résolution [71/256](#), le 23 décembre 2016.
6. Dans le Nouveau Programme pour les villes, l'urbanisation est un élément stratégique, tant pour les autorités locales que pour les autorités nationales. Elle y apparaît plus que jamais comme une source de développement endogène et y est consacrée comme une nouvelle norme universelle d'après laquelle mesurer le développement urbain durable. Dans un monde de plus en plus urbain, le plan de progression sur 20 ans ainsi établi devrait permettre d'atteindre l'objectif d'une urbanisation durable. Dans ce programme, l'Assemblée générale souligne qu'il importe de tirer parti des perspectives qu'offre l'urbanisation en tant que moteur d'une croissance économique durable et partagée, du développement social et culturel et de la protection de l'environnement, et du rôle qu'elle pourrait jouer dans la réalisation d'un développement transformateur durable.

### Préparatifs d'Habitat III

7. Pour préparer la Conférence, une équipe spéciale composée de représentants de plus de 40 organismes, fonds et programmes des Nations Unies a été créée en janvier 2015. Elle a contribué aux préparatifs en élaborant des documents de réflexion sur 22 grandes thématiques urbaines. Dix groupes chargés des politiques ont été créés, chacun étant codirigé par deux organisations ou institutions travaillant sur les questions urbaines et composé de 20 spécialistes représentant différents secteurs, dont les milieux universitaires, les pouvoirs publics, la société civile et les organismes régionaux ou internationaux. Ils ont élaboré 10 documents d'orientation pour Habitat III.

8. Quatre réunions se sont tenues au niveau régional : à Jakarta en octobre 2015, à Abuja en février 2016, à Prague en mars 2016 et à Toluca (Mexique) en avril 2016. Dans ce cadre, des recommandations ont été émises sous la forme de déclarations régionales, qui ont été intégrées en tant que contributions officielles à l'avant-projet de document final d'Habitat III.

9. En outre, plusieurs réunions thématiques se sont tenues entre septembre 2015 et avril 2016 : à Tel-Aviv (Israël), en septembre 2015, sur la participation citoyenne; à Montréal (Canada), en octobre 2015, sur les zones métropolitaines; à Cuenca (Équateur), en novembre 2015, sur les villes de taille moyenne; à Abou Dhabi (Émirats arabes unis), en janvier 2016, sur l'énergie et les villes durables; à Mexico en mars 2016, sur le financement du développement urbain; à Barcelone (Espagne), en avril 2016, sur les espaces publics; à Pretoria en avril 2016, sur les implantations sauvages.

10. Des réunions consultatives informelles ouvertes à tous ont été organisées à New York du 25 au 29 avril 2016, afin que des observations puissent être formulées sur les conclusions des groupes chargés des politiques et sur celles issues des réunions thématiques et régionales avant que le Bureau du Comité préparatoire d'Habitat III ne soumette l'avant-projet du Nouveau Programme pour les villes, le 6 mai 2016.

11. En application de la résolution [70/210](#) de l'Assemblée générale, des représentants des associations des collectivités locales et des grands groupes et autres parties prenantes ont été invités à participer, en mai et en juin 2016, à des rencontres informelles de deux jours afin qu'ait lieu un échange de vues avec les États Membres au sujet de l'avant-projet du Nouveau Programme pour les villes.

12. Les rencontres informelles ont été organisées dans le cadre d'un partenariat inédit avec l'Assemblée générale des partenaires, laquelle a coordonné la participation de 16 groupes constitutifs de partenaires, dont les partenaires du Programme pour l'habitat, les grands groupes d'Action 21 et d'autres groupes importants concernés par les questions relatives aux villes durables, ainsi qu'avec l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, qui a coordonné la participation des grands réseaux internationaux de collectivités locales. L'Assemblée générale des partenaires et l'Équipe spéciale mondiale ont veillé à la participation et à la contribution active des parties prenantes tout au long des préparatifs d'Habitat III et pendant la Conférence.

13. La troisième et dernière session du Comité préparatoire d'Habitat III s'est tenue du 25 au 27 juillet 2016 à Surabaya, sous les auspices du Gouvernement indonésien. Les États Membres ont examiné l'avant-projet du Nouveau Programme

pour les villes mais ne sont pas parvenus à s'entendre sur un certain nombre de questions. Une dernière série de négociations intergouvernementales informelles sur le Nouveau Programme pour les villes a eu lieu à New York du 7 au 10 septembre 2016, à l'issue de laquelle un consensus s'est dégagé sur le texte définitif du projet de document final d'Habitat III.

14. ONU-Habitat a joué un rôle de premier plan dans les préparatifs d'Habitat III et dans l'élaboration du document final. Entre autres activités, il a codirigé le groupe chargé des politiques urbaines nationales et apporté un appui technique à plusieurs autres groupes chargés des politiques. Il a dirigé ou codirigé l'élaboration de 18 des 22 documents de réflexion. Il a collaboré étroitement avec les commissions régionales et le secrétariat d'Habitat III à l'élaboration des rapports régionaux. Enfin, il a donné des conseils d'ordre technique à de nombreux pays en ce qui concerne l'établissement des rapports nationaux.

15. Durant la Conférence, ONU-Habitat a dirigé ou codirigé l'organisation de plus de 60 manifestations, auxquelles ont participé un grand nombre d'institutions et d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, de maires et d'autorités locales, d'universités, d'instituts de recherche, d'associations de jeunes et de femmes, d'experts, ainsi que le secteur privé, les institutions de Bretton Woods et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat. ONU-Habitat a contribué également aux tables rondes, dialogues, réunions et séances spéciales de haut niveau qui se sont tenues pendant la Conférence.

16. Aux fins du suivi et de l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général, au paragraphe 172 de sa résolution 71/256, de lui présenter à sa soixante et onzième session une évaluation indépendante et factuelle d'ONU-Habitat dans un rapport comportant des recommandations destinées à améliorer l'efficacité, l'efficience, la responsabilité et le contrôle de ce dernier, rapport qui devrait servir de matière lors de la réunion de haut niveau de deux jours convoquée par le Président de l'Assemblée à la soixante et onzième session pour débattre de la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes et du positionnement d'ONU-Habitat à cet égard. Un résumé de la réunion, établi par le Président, servirait de base à l'examen par la Deuxième Commission, à la soixante-douzième session, des mesures à prendre à la lumière des recommandations figurant dans l'évaluation indépendante.

## **B. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable**

17. Depuis la création du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable par la Commission de statistique en 2015, ONU-Habitat a aidé les États Membres et les organismes nationaux de statistique à élaborer et définir des indicateurs et à préparer les métadonnées, notamment en leur faisant des propositions en ce qui concerne la collecte, l'analyse et l'utilisation de l'information spatiale aux fins de la ventilation des données. ONU-Habitat a participé activement aux réunions organisées par le Groupe d'experts en 2016.

18. La surveillance des villes dans le contexte des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes s'est révélée ardue, car il n'a pas

été possible de surveiller toutes les villes de chaque pays, d'où la nécessité de procéder davantage par échantillons nationaux. ONU-Habitat préconise d'ailleurs que les États Membres adoptent cette méthode, à son sens efficace et fiable. En outre, il a constaté que de nouveaux partenariats et de nouvelles alliances étaient nécessaires pour suivre plus efficacement certains indicateurs de dépendance spatiale.

19. Par ailleurs, ONU-Habitat a coordonné la contribution d'autres entités des Nations Unies et des partenaires de développement à l'examen et à l'affinement des indicateurs relatifs à l'objectif 11 et en ce qui concerne d'autres objectifs présentant une dimension urbaine. Il a organisé des réunions de groupes d'experts thématiques sur un certain nombre de cibles et d'indicateurs, coordonné avec le Groupe de la Banque mondiale et des organisations partenaires des Nations Unies des travaux concernant certains indicateurs, et élaboré un guide de suivi à l'échelle mondiale pour l'objectif 11, une formule simplifiée pour l'application de la méthode des échantillons de villes nationaux, ainsi qu'un plan de travail et une stratégie pour que les indicateurs classés dans la catégorie III passent dans la catégorie II, conformément aux suggestions et aux demandes exprimées par la Commission de statistique en 2016. Il a participé à l'élaboration du premier rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable, qui a été publié en 2016, faisant rapport sur quatre des indicateurs relatifs à l'objectif 11.

20. En janvier 2017, ONU-Habitat a organisé une réunion d'experts visant à mieux définir l'indicateur 11.6.1, sur les résidus urbains solides, à laquelle ont été conviés des experts et des praticiens venus de plusieurs entités des Nations Unies, telles que la Section des statistiques de l'environnement de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et du Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, entre autres.

21. ONU-Habitat a continué de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation météorologique mondiale afin de mettre au point un cadre de suivi des progrès accomplis pour atteindre les cibles de l'objectif de développement durable n° 6, sous l'égide d'ONU-Eau. Créée en 2014, avec ONU-Habitat, le PNUE et l'OMS comme organismes chefs de file, l'Initiative mondiale élargie de surveillance des ressources en eau a élaboré des méthodes de surveillance qui sont actuellement à l'essai dans sept pays chargés de les valider (le Bangladesh, les Fidji, la Jordanie, l'Ouganda, les Pays-Bas, le Pérou et le Sénégal).

22. ONU-Habitat a pris part à la réunion annuelle d'ONU-énergie, organisée en marge de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Marrakech (Maroc) en 2016, et à laquelle 11 autres organismes des Nations Unies ont participé afin d'examiner la tâche accomplie par chacun d'eux concernant les questions relatives à l'énergie, en particulier la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 dans l'optique de l'atténuation des effets des changements climatiques.

23. À l'occasion de la réunion annuelle du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, qui s'est tenue à New York le 1<sup>er</sup> février 2017, ONU-Habitat a

organisé une séance spéciale sur la pauvreté, l'inégalité et la participation des jeunes dans les zones urbaines. En coordination avec le Fonds des Nations Unies pour la population et le conseil municipal des jeunes de la Ville d'Istanbul, il a organisé également un sommet de la jeunesse qui a eu lieu juste avant le Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu à Istanbul (Turquie) en mai 2016. Le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire a été lancé lors de ce sommet, avec l'appui de plus de 25 organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Avec Nexus Brésil, ONU-Habitat a organisé une manifestation de haut niveau à Rio de Janeiro (Brésil), pendant les Jeux olympiques de 2016, sur le thème du sport moteur de changement social, en particulier en ce qui concerne les jeunes et les objectifs de développement durable.

### **C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et mécanisme connexe**

24. ONU-Habitat a continué de participer aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de ses trois piliers, à savoir le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement.

25. À sa première session ordinaire de 2016, tenue à Vienne les 27 et 28 avril, le Conseil des chefs de secrétariat a approuvé le document intitulé « Urbanization and sustainable development: a United Nations system input to a New Urban Agenda » (Urbanisation et développement durable : contribution du système des Nations Unies au Nouveau Programme pour les villes), qui préconise l'application d'une conception cohérente et concertée de l'urbanisation dans tout le système des Nations Unies.

26. Malgré les difficultés causées par le fait de ne pas avoir le statut d'organisme résident dans de nombreux pays, ONU-Habitat a participé régulièrement aux réunions thématiques et aux réunions de coordination du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin de contribuer à une meilleure compréhension du développement urbain durable et de veiller à ce que les priorités de celui-ci soient davantage prises en considération dans les mécanismes de programmation multilatéraux et lors de l'élaboration d'activités et de programmes conjoints.

27. En mai 2016, ONU-Habitat a collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en vue d'organiser à New York un dialogue sur les droits de l'homme et l'urbanisation dans le cadre de la série de dialogues sur les questions relatives aux frontières animée par le Groupe des Nations Unies pour le développement-Groupe de travail sur les droits de l'homme. L'objectif de cette série de dialogues était de montrer comment traiter les aspects liés aux droits de l'homme de certains des défis majeurs que doit relever la communauté internationale aujourd'hui, et comment les droits de l'homme peuvent faire émerger des solutions stratégiques dans lesquels la dignité de la personne humaine serait au centre de l'action menée par les organismes des Nations Unies pour tenter de relever ces défis.

## **D. Rapport sur les villes du monde**

28. ONU-Habitat a publié son nouveau rapport phare, le Rapport sur les villes du monde. Il s'agit du premier numéro de la série, issue de la fusion des deux anciens rapports phares d'ONU-Habitat, à savoir le Rapport mondial sur les établissements humains et L'état des villes dans le monde.

29. Le rapport de 2016, intitulé « Urbanization and Development: Emerging Futures - World Cities Report 2016 » (Urbanisation et développement : perspectives d'avenir - Rapport sur les villes du monde 2016), est une analyse du développement urbain au cours des 20 dernières années, dans laquelle sont décrites les nouvelles formes de collaboration et de coopération, de planification, de gouvernance, de financement et de formation qui peuvent favoriser l'avènement d'un monde meilleur. Il en ressort que le modèle d'urbanisation actuel est, à de nombreux égards, non durable. Le rapport comporte des propositions sur les moyens de modifier la tendance, afin de mieux répondre aux défis actuels et nouveaux, notamment en ce qui concerne les inégalités, les changements climatiques, l'urbanisation informelle et l'insécurité.

## **E. Journée mondiale de l'habitat et Journée mondiale des villes**

30. En 2016, la Journée mondiale de l'habitat avait pour thème « Le logement avant tout ». Elle a été célébrée à N'Djamena. La Journée mondiale des villes, elle, s'est déroulée sur le thème « Des villes inclusives, un développement partagé » et a été célébrée à Quito, le 31 octobre, quelques jours après la fin d'Habitat III et l'adoption du Nouveau Programme pour les villes.

31. ONU-Habitat a continué de collaborer avec le Bureau International des Expositions, le ministère chinois du logement et du développement urbain et rural, et la municipalité de Shanghai. Cette collaboration a abouti à la publication de la deuxième édition du manuel intitulé « Shanghai Manual - A Guide for sustainable urban development in the twenty-first Century » (Manuel de Shanghai - guide pratique du développement urbain durable au 21<sup>e</sup> siècle).

## **F. Campagne urbaine mondiale**

32. La Campagne urbaine mondiale a continué de jouer un rôle central dans les activités de mobilisation en appelant l'attention sur les enjeux, les solutions et les possibilités en matière d'urbanisation. Au cours de la période considérée, elle a considérablement gagné en visibilité et en participation : elle compte aujourd'hui 188 partenaires et membres.

33. En 2016, ses partenaires ont participé à l'élaboration de recommandations et de « solutions urbaines » devant permettre d'atteindre les objectifs et priorités énoncés dans le rapport intitulé « La ville qu'il nous faut », manifeste mondial élaboré à l'issue de 26 campus urbains auxquels ont assisté quelque 7 800 participants et 2 200 organisations. Les messages les plus pressants ont été diffusés par différents canaux, le but étant de mettre en évidence les solutions et de susciter des engagements avant la tenue d'Habitat III.

### III. Activités au niveau régional

34. Au niveau régional, ONU-Habitat a continué de collaborer étroitement avec les gouvernements dans le cadre des préparatifs des réunions ministérielles régionales. Le Programme a collaboré avec d'autres organismes du système des Nations Unies, à savoir les commissions économiques régionales, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales régionales n'appartenant pas au système des Nations Unies, notamment des institutions financières régionales.

#### A. Réunions ministérielles régionales

##### **Forum ministériel africain sur le logement et le développement urbain**

35. Avec l'appui d'ONU-Habitat, le Gouvernement marocain a organisé le premier Forum ministériel africain sur le logement et le développement urbain, qui s'est tenu à Rabat en mai 2016, sur le thème « Politiques urbaines et développement durable ». Les ministres ont adopté la Déclaration de Rabat. Le Gouvernement sénégalais a accepté d'accueillir la prochaine session du Forum à Dakar en 2018.

##### **Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain**

36. La sixième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain a été organisée par le Gouvernement indien en décembre 2016 à New Delhi. Il s'agissait de la première grande réunion régionale des ministres du logement et du développement urbain depuis la clôture d'Habitat III et l'adoption du Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat a fourni un appui technique important.

##### **Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et du développement urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes**

37. ONU-Habitat a commencé à préparer la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et du développement urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui sera accueillie par le Gouvernement argentin en juin 2017 à Buenos Aires.

#### B. Commissions économiques régionales

38. ONU-Habitat a collaboré étroitement avec les commissions économiques régionales dans le cadre de la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat et des préparatifs d'Habitat III.

##### **Commission économique pour l'Afrique**

39. En partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le secrétariat d'Habitat III, ONU-Habitat a aidé les pays les moins avancés d'Afrique à participer aux travaux préparatoires d'Habitat III en contribuant à l'élaboration de rapports nationaux et du rapport régional sur l'Afrique d'Habitat III. De plus, en complément des efforts déployés par la CEA, le Programme a concouru à

l'établissement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 visant à appuyer les aspirations et les objectifs du premier Plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063.

#### **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

40. ONU-Habitat a collaboré étroitement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le secrétariat d'Habitat III à l'élaboration du rapport régional sur l'Asie et le Pacifique d'Habitat III. L'équipe spéciale sur l'urbanisation, dirigée par le PNUE et appuyée par la CESAP, était chargée de coordonner, au niveau régional, les contributions des organismes des Nations Unies à Habitat III.

#### **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**

41. ONU-Habitat a maintenu des liens étroits avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en ce qui concerne la sélection et l'élaboration de plans stratégiques et de programmes régionaux. Le Programme a rédigé un chapitre sur les questions urbaines pour le rapport arabe sur le développement durable établi par la CESAO et a dirigé l'équipe de rédaction technique du rapport sur la région arabe d'Habitat III en collaboration avec le secrétariat d'Habitat III. En 2016, la CESAO est devenue l'un des partenaires chargés de l'exécution du programme régional relatif à l'élaboration de politiques urbaines durables, profitant à tous et fondées sur la connaissance des faits dans les États arabes pilotes.

#### **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

42. ONU-Habitat a collaboré étroitement avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le secrétariat d'Habitat III à l'élaboration du rapport régional sur l'Amérique latine et les Caraïbes d'Habitat III. ONU-Habitat a aussi aidé la CEPALC à renforcer les capacités de responsabilisation et à réaliser les objectifs de développement durable au niveau local, à savoir en Bolivie (État plurinational de), au Brésil et au Pérou.

#### **Commission économique pour l'Europe**

43. ONU-Habitat a collaboré étroitement avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le secrétariat d'Habitat III à l'élaboration du rapport régional d'Habitat III. Le Programme a également poursuivi son partenariat avec la CEE et la Banque mondiale visant à faire avancer la question du financement et de l'accessibilité du logement dans les pays développés et les pays en développement de la région. Il a également collaboré avec la CEE à la mise en œuvre des Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et à l'examen des systèmes de planification de la Communauté d'États indépendants.

## **C. Coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et les organismes de développement n'appartenant pas au système des Nations Unies**

44. La coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et les organismes de développement n'appartenant pas au système des Nations Unies a consisté notamment en des activités menées avec l'Union africaine et l'Union européenne en vue de mettre en œuvre le Programme pour l'Habitat. Nombre d'organisations intergouvernementales régionales et d'organismes de développement ont appuyé les projets d'ONU-Habitat au niveau local ou national et durant les travaux préparatoires d'Habitat III.

### **Union africaine**

45. Dans le cadre des préparatifs d'Habitat III, ONU-Habitat et la CEA ont fourni un appui technique à l'Union africaine aux fins de la définition d'une position africaine commune sur Habitat III; cette position a été élaborée à Abuja et adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-septième session ordinaire qui s'est tenue à Kigali, en juillet 2016. Lors de leur réunion de décembre 2016, les ministres du logement ont décidé de mettre en place un cadre régional africain de mise en œuvre de la position commune et du Nouveau Programme pour les villes qui tiendrait compte de l'objectif de développement durable n° 11 et des autres cibles relatives à l'urbanisation.

### **Union européenne**

46. En mai 2016, l'Union européenne a adopté le programme urbain pour l'Union européenne, qui avait été élaboré par le Groupe de développement urbain de l'Union européenne avec l'appui d'ONU-Habitat. L'Union européenne et ONU-Habitat ont établi un rapport intitulé « The State of European Cities 2016: Cities leading the way to a better future » (L'état des villes européennes : les villes qui montrent la voie vers un avenir meilleur), qui a été lancé lors d'Habitat III. Pendant la Conférence, l'Union européenne et ONU-Habitat ont également lancé une initiative relative aux engagements volontaires pris dans le cadre du programme urbain pour l'Union européenne afin de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes. En collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale et avec l'appui d'ONU-Habitat, l'Union européenne a également lancé une initiative visant à élaborer une nouvelle définition globale et axée sur l'être humain des villes.

### **Organisation de coopération et de développement économiques**

47. ONU-Habitat et l'OCDE se sont associés pour organiser plusieurs manifestations et élaborer un certain nombre de publications de fond, dont le rapport intitulé « OECD Regional Outlook 2016: Productive Regions for Inclusive Societies » (Perspectives régionales de l'OCDE 2016 : régions productives pour des sociétés ouvertes à tous), qui comporte un chapitre rédigé par ONU-Habitat sur le rôle joué par l'urbanisation dans le développement durable. ONU-Habitat a collaboré avec l'OCDE et l'Alliance des villes pour mettre en œuvre un programme global de politiques urbaines nationales, qui a été lancé dans le cadre d'Habitat III. L'OCDE et ONU-Habitat ont publié conjointement un rapport intitulé « The state of national urban policy in OECD countries: a special report prepared for the United

Nations Conference on Housing and Sustainable Urban Development (Habitat III) » (La situation en matière de politiques urbaines nationales dans les pays de l'OCDE : rapport spécial établi en vue de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable - Habitat III). ONU-Habitat et l'OCDE ont organisé conjointement la deuxième Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales, qui s'est tenue du 15 au 18 mai 2017 à Paris. La Conférence est une initiative d'ONU-Habitat qui a été appuyée par l'OCDE et l'Alliance des villes.

#### **Initiative sur les politiques foncières**

48. ONU-Habitat a continué d'aider l'Initiative sur les politiques foncières, programme commun de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement (BAfD) et de la CEA, à mettre en œuvre la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, signée en 2009 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. ONU-Habitat est membre du Comité directeur de l'Initiative sur les politiques foncières; il a pris la tête du volet renforcement des capacités de l'Initiative, qui aide les États membres d'Afrique à mettre en œuvre la Déclaration.

#### **Association des nations de l'Asie du Sud-Est**

49. Dans le cadre du Plan d'action de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et des Nations Unies pour 2016-2020, ONU-Habitat collabore étroitement avec l'ASEAN, en particulier en ce qui concerne les villes écologiquement viables, et les changements climatiques et les villes. En outre, ONU-Habitat appuie la mise en œuvre de l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence.

### **D. Institutions financières régionales**

#### **Banque africaine de développement**

50. À la suite de la mise en œuvre de la première phase de l'Initiative pour l'eau et l'assainissement dans la région du Lac Victoria, ONU-Habitat a conclu un partenariat avec la BAfD et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) afin d'étendre l'Initiative à 15 villes supplémentaires. ONU-Habitat est chargé des volets formation et renforcement des capacités de l'Initiative, tandis que chacun des cinq États membres partenaires de la CAE est responsable du volet infrastructures matérielles.

51. En outre, la BAfD a contribué au renforcement du secteur des travaux publics en Somalie, au moyen d'un programme visant à accroître la fourniture de services équitables, abordables et durables qui favorisent la paix et la réconciliation nationales. En collaboration avec la BAfD, ONU-Habitat a publié un rapport sur la dynamique du marché du logement en Afrique qui comporte des recommandations à l'intention des gouvernements, des institutions de financement du développement, du secteur privé et d'autres parties prenantes.

#### **Banque européenne d'investissement**

52. En partenariat avec la Banque européenne d'investissement (BEI), ONU-Habitat a fourni plus de 300 installations sanitaires pour répondre aux besoins

en matière d'assainissement d'environ 250 000 personnes et notamment de 150 écoles des bidonvilles de Mwanza (République-Unie de Tanzanie).

#### **Banque asiatique de développement**

53. ONU-Habitat et l'Institut de la Banque asiatique de développement (BASD) ont mené conjointement des activités de financement du logement et ont notamment organisé une réunion d'experts à Madrid sur les solutions novatrices de financement du logement. La BEI a également contribué à la réunion. En outre, ONU-Habitat et la BASD ont aidé les gouvernements et les autorités municipales du Cambodge, de la Mongolie et du Myanmar à renforcer leurs capacités aux fins du développement urbain durable en leur apportant une assistance technique et en finançant des projets.

#### **Banque interaméricaine de développement**

54. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a signé des accords avec la Banque interaméricaine de développement, la Charities Aid Foundation et la Banque centraméricaine d'intégration économique, qu'il a dûment appliqués.

### **IV. Activités thématiques aux niveaux national et infranational**

55. ONU-Habitat a renforcé sa coopération avec les organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires afin de mener des activités, notamment des projets opérationnels, aux niveaux national, infranational et local dans les domaines thématiques et transversaux de l'Organisation.

#### **A. Législation urbaine, terres et gouvernance**

56. ONU-Habitat a mis au point plusieurs outils et méthodes permettant d'examiner et de réformer systématiquement les cadres juridiques urbains afin d'accroître leur efficacité et de faire en sorte qu'ils puissent être mieux appliqués; ces outils et méthodes sont principalement utilisés pour le contrôle de la planification et du développement. Des règles juridiques ont été établies aux fins de l'élaboration de lois en Arabie saoudite, en Égypte, en Équateur, au Mozambique, aux Philippines, au Rwanda et en Zambie.

57. Il est désormais reconnu que la question des terres et des conflits est un élément clef du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Cela s'explique en partie par les activités de plaidoyer qui ont été menées pour faire le lien entre les travaux sur la question et les processus plus larges liés aux réformes de l'ONU, tels que les examens de haut niveau sur les opérations de paix et les résolutions connexes de l'ONU. Le Groupe de travail des Nations Unies sur les périodes de transition a incorporé les principaux éléments de la question des terres et des conflits dans les plans de travail de son équipe spéciale sur la prévention des conflits.

58. En partenariat avec le PNUE, ONU-Habitat a lancé une initiative visant à décrire les liens entre la prise de décisions relatives à l'environnement et au développement urbain et la réglementation en la matière. En agissant principalement par l'intermédiaire des 74 partenaires du Réseau mondial des instruments fonciers,

ONU-Habitat a appuyé la mise à l'essai de divers outils visant à promouvoir la sécurité des droits fonciers dans plusieurs pays, notamment en Afghanistan, au Kenya, à Maurice, au Mozambique, au Myanmar, au Népal, en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en Zambie.

59. La base de données d'ONU-Habitat sur le droit urbain, UrbanLex, comprend près de 600 lois de 68 pays, classées selon sept domaines du droit urbain qui sont indispensables à la viabilité et au développement des zones urbaines. La base de données est alimentée par huit partenaires institutionnels essentiels couvrant toutes les principales régions géographiques d'ONU-Habitat et de la FAO. Elle sert aussi de base pour la collaboration dans les domaines de la sensibilisation, de la formation et de l'analyse comparative qui, en 2016, a mis l'accent sur la qualité du droit, la mise en œuvre du Programme 2030, le logement, les espaces publics et la réglementation des technologies.

60. ONU-Habitat a poursuivi son partenariat avec les autorités locales et régionales et leurs associations en vue de renforcer leur capacité d'apporter un appui technique au développement urbain durable. ONU-Habitat et Cités et gouvernements locaux unis ont continué à assurer conjointement le secrétariat du Comité consultatif des Nations Unies sur les autorités locales. ONU-Habitat a également appuyé les activités initiales menées par l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales et a contribué, essentiellement par l'intermédiaire du Comité consultatif des Nations Unies sur les autorités locales, à la deuxième Assemblée mondiale des autorités locales et régionales, qui a eu lieu lors d'Habitat III.

61. Compte tenu des ressources limitées dont dispose ONU-Habitat, tous les projets techniques dans le domaine de la gouvernance urbaine ont été mis en œuvre en partenariat avec diverses institutions, dont Uraia, qui compte 100 partenaires, LSE Cities, qui a mené un projet sur la gouvernance urbaine, et Cités et gouvernements locaux unis, qui, en collaboration avec ONU-Habitat, a mis au point des méthodes. Cités et gouvernements locaux unis, ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont coordonné les efforts déployés pour réaliser les objectifs de développement durable au niveau local.

62. Le Programme pour des villes plus sûres d'ONU-Habitat a continué de développer le Réseau mondial pour des villes plus sûres afin de renforcer la prévention de la criminalité et de la violence et d'accroître la sécurité urbaine. Cet objectif a été pris en compte dans les activités des groupes de travail techniques pour des villes plus sûres dirigés par les partenaires et les forums régionaux qui ont appuyé l'élaboration de lignes directrices des Nations Unies pour des villes plus sûres.

## **B. Planification et aménagement du milieu urbain**

63. ONU-Habitat a réaffirmé sa volonté de promouvoir l'adoption de politiques urbaines nationales. Le processus d'élaboration de politiques urbaines nationales a été lancé dans plusieurs pays (Argentine, Cuba, Iran (République islamique d'), Jordanie, Liban, Libéria, Maroc, Myanmar, Soudan et Tunisie), en collaboration avec les autorités nationales, et se poursuit en Angola, au Cameroun, en Égypte, dans les Îles Salomon et en Zambie. Des politiques urbaines nationales sont en cours d'élaboration au Libéria et aux Philippines, tandis que les capacités en la

matière sont renforcées au Ghana, en Iraq et au Tchad. L'Afrique du Sud, la Colombie et le Mozambique ont établi des cadres d'aménagement de l'espace au niveau des villes. Des initiatives infranationales en faveur de l'adoption de politiques urbaines sont également lancées au Nigéria (État du Niger) et à Zanzibar. Des programmes régionaux sur les politiques urbaines nationales sont actuellement mis en œuvre, notamment dans les États arabes.

64. Sept pays ont adopté les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, élaborées en 2015, afin d'améliorer leurs plans et cadres nationaux, régionaux et urbains d'aménagement de l'espace. Celles-ci ont été établies et sont maintenant mises en œuvre en consultation avec des autorités nationales, des organismes du système des Nations Unies, des associations internationales des autorités locales, des associations de professionnels de la planification du milieu urbain, ainsi qu'avec des membres du Forum des professionnels de l'habitat. Dans le cadre du processus mondial de mise en œuvre des Lignes directrices, dirigé par ONU-Habitat, 27 partenaires du Programme ont mené des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités à l'intention des groupes de planification afin d'encourager les États membres d'ONU-Habitat à utiliser les Lignes directrices.

65. ONU-Habitat et l'Organisation de l'aviation civile internationale ont mis en œuvre des projets pilotes communs à Addis-Abeba, à Nairobi, à Johannesburg et dans la municipalité d'Ekurhuleni (Afrique du Sud) pour promouvoir la collaboration entre l'aviation civile et les autorités chargées de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation dans le domaine du développement durable.

66. ONU-Habitat apporte un appui à 39 villes dans le cadre de la planification urbaine durable. Au total, 14 laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain ont été créés dans le monde entier. Un réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain a été mis en place. Il compte plus de 20 laboratoires temporaires et permanents dans des pays comme l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, le Bélarus, le Brésil, la Chine, la Colombie, Cuba, l'Équateur, l'Égypte, la Fédération de Russie, le Ghana, Haïti, l'Inde, le Kenya, le Liban, le Mexique, le Mozambique, le Myanmar, les Philippines, le Rwanda et la Somalie.

67. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et dans le cadre des interventions humanitaires au Kenya, ONU-Habitat est chargé du volet aménagement du territoire de la nouvelle colonie de Kalobeyei (Comté de Turkana, Kenya), qui fonctionnera comme un centre urbain dans lequel pourront cohabiter plus de 60 000 réfugiés ainsi que des membres de la communauté d'accueil. Ces travaux et la participation active d'ONU-Habitat pendant les conflits et dans les situations faisant suite à une catastrophe, par exemple en Équateur, en Haïti et en Somalie, permettent d'examiner l'approche adoptée en matière de crises urbaines et de réfugiés et de l'affiner.

68. Au cours de la période considérée, des initiatives relatives aux espaces publics ont été menées à bien, en collaboration avec divers partenaires, dans les lieux suivants: Buenos Aires; Medellín; Quito; Port-de-Paix (Haïti); Jardin du Lotus (Mumbai, Inde); Surabaya et Sidoarjo (Indonésie); Mexico; Jardins de Jeevanje (Nairobi); Dey Pukhu (Kirtipur, Népal).

### C. Économie urbaine et finances municipales

69. ONU-Habitat a continué de contribuer à la création et à la diffusion des produits du savoir sur la croissance économique profitant à tous. Ces activités mettent notamment l'accent sur la promotion des stratégies locales de développement économique, la création d'emplois et de moyens de subsistance, en particulier pour les jeunes et les femmes, et la promotion des mécanismes innovants de production de recettes municipales.

70. En 2016, la capacité d'un nombre croissant de villes partenaires d'adopter des stratégies en faveur d'une croissance économique inclusive a été renforcée. Six villes partenaires (Kalobeyei, Homa Bay et Kiambu au Kenya et Croix-des-Bouquets, Cabaret et Thomazeau en Haïti) ont élaboré des plans de développement économique local et ont défini leurs priorités sur la base d'évaluations de l'économie locale. Aux Philippines, des projets d'expansion et des stratégies de développement économique local ont été mis au point pour quatre villes, à savoir Iloilo, Silay, Zamboanga et Cagayan de Oro.

71. Six nouvelles villes partenaires ont adopté des programmes et stratégies d'amélioration des finances des collectivités municipales et urbaines qui mettent à profit des nouveaux systèmes de gestion des finances et de facturation. Les autorités du Comté de Kiambu (Kenya) ont augmenté leurs recettes, qui sont passées de 2,1 milliards de shillings kényans pendant la période 2014-2015 à 2,4 milliards de shillings kényans au deuxième trimestre de 2016. En Haïti, les autorités locales sont plus à même de prévoir les ressources nécessaires et de coordonner les investissements pour obtenir les résultats escomptés sur le plan économique.

72. ONU-Habitat a continué d'engager les autorités locales à utiliser des moyens novateurs de tirer des recettes au niveau local de l'impôt foncier, tels que la valorisation foncière. L'utilisation de ces outils nécessite toutefois la mise en place de cadres juridiques et institutionnels appropriés au niveau national. Il s'agit là d'un défi majeur pour les autorités locales.

73. En outre, ONU-Habitat a organisé une formation de groupe sur les évaluations de l'économie locale réalisées aux fins de l'expansion des villes en Éthiopie et au Mozambique et sur les stratégies de développement économique local et les stratégies relatives aux moyens de subsistance adoptées en faveur des jeunes au Kenya.

74. ONU-Habitat a pris la tête de tous les projets susmentionnés, à l'exception du projet de Kalobeyei, qui a été dirigé par le HCR.

### D. Logement et assainissement des bidonvilles

75. ONU-Habitat a renforcé sa collaboration avec la CEE en ce qui concerne les stratégies en matière de logement de l'Albanie, de la Géorgie, du Kirghizistan et de l'Ukraine. Avec l'aide directe et technique d'ONU-Habitat, et avec l'appui du PNUD et du HCDH, le Guyana a procédé à une évaluation du logement et le Lesotho a défini une politique générale et une stratégie de mise en œuvre en la matière. Avec l'aide directe et technique d'ONU-Habitat, et avec l'appui du HCDH, les gouvernements de l'Afghanistan, de l'Angola et de Sri Lanka ont procédé à une évaluation du logement. Par ailleurs, ONU-Habitat a aidé, de manière directe, le

Gouvernement afghan à élaborer une politique générale en matière de logement, et la Zambie [avec l'appui de l'Organisation internationale du Travail (OIT)] et Sri Lanka à mettre à jour leurs politiques existantes.

76. ONU-Habitat a confirmé une nouvelle fois son attachement au Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables en restant membre de son comité consultatif multipartite, dirigé par le Gouvernement finlandais, ainsi que le PNUE, le Conseil mondial pour une construction verte et le Royal Melbourne Institute of Technology. En outre, il a accepté de coprésider avec le PNUE le Groupe consultatif interinstitutions pour les sciences spatiales du Cadre décennal de programmation, durant le cycle 2016-2017.

77. En application du Cadre décennal de programmation, ONU-Habitat a créé un outil de conception de logements durables, SHERPA, qui témoigne de l'efficacité de la collaboration qui s'est instaurée entre les membres du Réseau mondial pour le logement durable, en particulier entre ONU-Habitat, le Centre international de la construction en terre, le Centre de recherche technique (Finlande) et l'Université de Cambridge. Cet outil permet d'évaluer les projets de construction de logements dans les pays en développement avant leur mise en œuvre.

78. Dans le même cadre, ONU-Habitat a collaboré avec Oxford Brookes University, Development Alternatives et l'Energy and Resources Institute afin de trouver des moyens de mettre à profit les programmes de logement social planifiés et en cours d'exécution en Inde pour expérimenter des solutions plus durables. Le projet intitulé « Mainstreaming Sustainable Social Housing in India » (Intégration du logement social durable en Inde) vise à promouvoir la durabilité du logement du point de vue de la performance environnementale, de l'accessibilité économique et de l'inclusion sociale, en tant qu'elle fait partie intégrante du développement social.

## **E. Services urbains de base**

79. En sa qualité de membre du groupe de travail technique chargé d'appuyer le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le transport, ONU Habitat a collaboré avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat aux fins des préparatifs de la Conférence mondiale sur le transport durable, qui s'est tenue au Turkménistan en novembre 2016.

80. L'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau, qu'ONU-Habitat accueille dans ses locaux, a été qualifiée par le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement d'étape décisive dans le processus d'amélioration de l'accès à l'eau pour les plus démunis. Elle a apporté son appui à plus de 1 200 entreprises de distribution d'eau, qui approvisionnent plus de 1,5 millions de clients. Cette aide a permis aux entreprises bénéficiaires de s'appliquer, avec leurs partenaires mentors, à définir les priorités pour le long terme concernant l'amélioration de la prestation de services globale et à mettre au point des plans de mise à niveau tenant compte de ces priorités.

81. ONU-Habitat a continué de mettre en œuvre le projet appuyé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), sur le transport durable dans les villes d'Afrique de l'Est. À Nairobi, les plans d'opérations établis pour la première démonstration d'un couloir de bus à haut niveau de service ont servi de base pour l'élaboration de plans détaillés et la construction.

82. D'autre part, ONU-Habitat a poursuivi son partenariat avec le PNUE et le FEM dans le cadre d'un projet de promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments en Afrique de l'Est. À ce jour, ce projet a permis de dispenser des formations à la durabilité dans le secteur du bâtiment à plus de 350 architectes, ingénieurs et métreaux de la région. Il a été déterminant dans l'élaboration et l'adoption du code du bâtiment rwandais, qui porte également sur l'énergie.

83. Une initiative menée conjointement avec le PNUE au cours de la période considérée s'est traduite par la mise en place d'un réseau sur l'énergie de quartier et par la publication d'un rapport sur l'énergie de quartier dans les villes. De plus, ONU-Habitat a collaboré avec l'OIT sur un projet concernant le logement abordable au Kenya appelé « ECO-Manyatta », auquel il a apporté une contribution technique, comme des informations sur les principes de l'habitat passif favorisant l'adoption de politiques de construction respectueuses de l'environnement.

84. En collaboration avec le Partenariat mondial pour l'eau, l'Institut international de gestion des ressources en eau, le Conseil mondial de l'eau, l'International Water Association, l'Institut international de l'eau à Stockholm, Akvo et la University of South Florida, ONU-Habitat a créé le Urban Waters Hub, qui vise à l'amélioration de la gestion des eaux urbaines.

85. La Plateforme africaine des villes propres vise à promouvoir le partage des connaissances et l'identification de projets. Elle a été créée par le Ministère japonais de l'environnement, l'Agence japonaise de coopération internationale, le PNUE et ONU-Habitat à la suite de la manifestation parallèle sur la gestion des déchets qui s'est tenue en août 2016 à l'occasion de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Les délégués africains l'avaient instamment demandée, soulignant qu'il importait d'assurer la continuité de l'échange de connaissances et de la promotion de l'investissement dans la gestion des déchets solides en Afrique.

86. À Kampala, ONU-Habitat et l'Institute for Transportation and Development Policy a lancé une « carte de la mobilité », une carte en libre accès indiquant les itinéraires des modes de transport public de la ville.

## **F. Réduction des risques et relèvement**

87. À partir des activités menées dans le cadre du Programme Profils de résilience des villes, la collaboration s'est poursuivie entre le programme mondial de résilience urbaine d'ONU-Habitat et un large éventail de partenaires, dont le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Ainsi, ONU-Habitat a contribué à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en participant aux travaux du Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, qui appuie le Comité de haut niveau sur les programmes.

88. ONU-Habitat a participé également aux travaux en cours visant à élaborer des indicateurs de suivi et de mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai.

89. ONU-Habitat a poursuivi sa collaboration avec le Comité permanent interorganisations, en participant et en apportant son appui aux travaux du groupe des hauts responsables des organismes membres du Comité, du Groupe des

directeurs de programmes d'aide d'urgence, du Global Shelter Cluster et du Groupe de référence pour la mise en œuvre de la stratégie sur les moyens de répondre aux problèmes humanitaires en milieu urbain. De plus, il a forgé de vastes partenariats avec des entités des Nations Unies et avec la société civile par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale pour les crises en milieu urbain, créée en étroite collaboration avec le secrétariat du Sommet mondial sur l'action humanitaire, Cités et gouvernements locaux unis, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de secours et le Ministère du développement international (DFID) du Royaume-Uni. L'Alliance a été lancée lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire; ONU-Habitat en héberge le secrétariat.

90. Il a fallu concilier différentes conceptions de l'urgence humanitaire tout en aidant à la réinsertion moyennant des solutions à long terme qui soient plus durables dans un large éventail de situations, notamment en ce qui concerne l'Afghanistan, l'Iraq, le Kenya, la République arabe syrienne et la Somalie.

91. En Iraq, ONU-Habitat a mis en œuvre un programme de relèvement urbain pour appuyer les mesures prises par le Gouvernement afin de faciliter le retour des personnes déplacées dans les secteurs libérés et fortement sinistrés du pays. En Iraq et en République arabe syrienne, il a établi des profils de villes multisectoriels dans lesquels sont analysés en détail l'état d'endommagement, l'état de destruction et de l'état de marche des principales composantes de l'environnement urbain, de l'infrastructure et des systèmes urbains qui permettent le fonctionnement d'une ville. Le profil de ville publié en 2016, consacré à Mossoul (Iraq), a été considéré par les organismes des Nations Unies et la communauté des donateurs comme une contribution importante à l'analyse spatiale, compte tenu de la situation d'urgence complexe, propre à orienter de manière stratégique les prochaines initiatives de stabilisation et de relèvement.

92. En juin 2016, ONU-Habitat a pris la présidence du comité directeur de la campagne « Pour des villes résilientes », dont il a dirigé la mise en œuvre (la deuxième phase), l'objectif étant d'atteindre 5 000 administrations locales partenaires d'ici 2020. Il conduira par ailleurs les activités menées pour élargir les possibilités qui s'offrent aux villes lorsqu'elles élaborent leurs stratégies de résilience locales.

## **G. Recherche et renforcement des capacités**

93. Outre le rapport mondial sur les villes, ONU-Habitat a publié avec la Commission européenne un rapport intitulé « State of European Cities 2016: Cities Leading the Way to a Better Future » (Rapport sur l'état des villes européennes, 2016 – Les villes qui montrent la voie vers un avenir meilleur), qui a été présenté en octobre 2016. Il a achevé la première phase de recherche pour une étude sur l'état des villes africaines en 2017, dans laquelle seront analysés les flux financiers en faveur du développement urbain.

94. ONU-Habitat a proposé que l'Initiative pour la prospérité des villes soit adaptée afin de permettre aux gouvernements de penser la ville d'une manière plus systémique. Cette initiative est actuellement mise en œuvre dans plus de 400 villes à travers le monde. Des services consultatifs techniques sont actuellement dispensés

au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, en El Salvador, au Mexique, au Panama, au Paraguay, au Pérou et en République dominicaine.

95. L'observatoire mondial des villes d'ONU-Habitat a établi un échantillon mondial de villes, outil qui permet de faire rapport sur les tendances, les conditions et l'évolution de l'urbanisation mondiale. Cet échantillon repose actuellement sur les données relatives à l'expansion des zones urbaines de 200 villes entre 1990 et 2015; il sera utilisé pour aider les pays à concevoir leurs propres échantillons d'agglomérations urbaines au niveau national.

## V. Coordination et intégration intersectorielles

96. ONU-Habitat a désigné quatre questions intersectorielles devant être prises en compte dans l'ensemble de ses travaux opérationnels et normatifs. Il s'agit des changements climatiques, de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et de la jeunesse. Un système de marqueurs applicable au stade de la formulation des projets a été mis au point pour aider à évaluer l'intégration de chaque question au moment du lancement et pour s'assurer que ces questions sont prises en compte dans tous les programmes et projets d'ONU-Habitat.

### A. Prise en compte de la problématique hommes-femmes et autonomisation des femmes

97. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de faire avancer la cause de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en tant qu'aspects incontournables du développement urbain durable. En collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres partenaires, il s'est employé à promouvoir les droits des femmes, l'accès des femmes aux services et l'égalité de participation aux décisions. Un des problèmes qu'il a rencontrés à cet égard est qu'il a manqué des fonds nécessaires pour que ses partenaires puissent participer à ses initiatives.

98. Le marqueur de l'égalité des sexes est appliqué systématiquement à tous les projets d'ONU-Habitat et sous tous leurs aspects. Il a été appliqué également à l'ensemble des 140 projets examinés par un groupe d'évaluation des projets; 75% d'entre eux ont obtenu l'appréciation « fait place aux femmes », ou plus.

99. En décembre 2016, ONU-Habitat a entrepris le suivi des ressources consacrées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, conformément aux exigences du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

100. En collaboration avec la municipalité de Barcelone, il a organisé une réunion d'experts sur le thème « Linking relief, rehabilitation and development: gender-responsive engagement in post-conflict contexts » (Liens entre les secours, le relèvement et le développement : Pour une action tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les situations d'après conflit). Le communiqué publié à cette réunion visait à illustrer les dimensions propres à la problématique hommes-femmes des situations d'après conflit en milieu urbain et a été utilisé par les participants et experts lors des conférences internationales tenues dans la période précédant Habitat III.

## **B. Droits de l'homme**

101. ONU-Habitat a contribué à promouvoir l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans la mise en œuvre du Programme pour l'Habitat. À cette fin, il a renforcé et systématisé sa mobilisation par rapport aux stratégies d'ampleur mondiale, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'initiative Les droits avant tout lancée par le Secrétaire général.

102. Depuis la définition d'un marqueur dans ce domaine, en 2015, le pourcentage de descriptifs de projet dénotant une sensibilité aux droits de l'homme et une approche fondée sur les droits de l'homme est passé de 50 à 73 %, grâce à des efforts concertés à cet égard. La plupart de ces projets ont été conçus et mis en œuvre par ONU-Habitat et ses partenaires.

103. ONU-Habitat a renforcé son partenariat avec le HCDH en établissant avec lui deux rapports : l'un sur les mesures autres que les expulsions pouvant être mises en œuvre dans les implantations sauvages, l'autre sur le sans-abrisme. Tous deux devraient être publiés en 2017.

104. ONU-Habitat a continué d'aider les États Membres et les autres parties prenantes à honorer leurs engagements internationaux, en particulier à veiller à la réalisation complète et progressive du droit à un logement convenable, prévue par les instruments internationaux. La principale difficulté à cet égard est que, alors que les politiques internationales excellent, les pratiques et les politiques nationales sont à la traîne. Ainsi, il continue à y avoir des expulsions, parfois même en exécution de décisions judiciaires qui sont soutenues par des politiques nationales non conformes aux normes internationales. De ce fait, les travaux normatifs menés par ONU-Habitat en 2016 ont porté plus particulièrement sur les mesures autres que les expulsions pouvant être prises au niveau local et au niveau national, et sur la nécessaire réalisation d'études d'impact avant, pendant et après les expulsions.

105. ONU-Habitat a renforcé son partenariat avec le HCR dans le cadre du projet Migration ville à ville en Méditerranée, codirigé par le Centre international pour le développement des politiques migratoires et Cités et gouvernements locaux unis, le HCR étant partenaire associé, afin de contribuer au renforcement de la gouvernance des migrations dans le bassin de la Méditerranée.

106. Il a continué de collaborer avec d'autres organisations des Nations Unies sur les questions relatives aux populations autochtones en milieu urbain par l'intermédiaire du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones en apportant sa contribution aux initiatives sur ces sujets. En outre, il a continué de promouvoir le droit à un logement convenable pour les personnes handicapées, par l'intermédiaire du Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

## **C. Changements climatiques**

107. Le Pacte des maires<sup>1</sup>, dont ONU-Habitat est membre du comité de gestion, a réalisé des progrès importants dans le sens de l'atténuation des changements

---

<sup>1</sup> Le Pacte des maires est une initiative par laquelle les villes sont incitées à s'engager publiquement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements climatiques.

climatiques et de l'adaptation à leur effets. Le nombre de maires ayant adhéré au Pacte est passé de 320 en 2015 à 605 à la fin de 2016. Ensemble, ces 605 villes représentent une population d'environ 446 millions d'habitants.

108. La proposition tendant à fusionner le Pacte des maires et la Convention des maires pour le climat et l'énergie a été approuvée. D'autre part, des améliorations ont pu être apportées aux politiques, plans et stratégies, ce qui a contribué à l'atténuation des changements climatiques dans six villes participant à la promotion des stratégies de développement urbain peu polluant financées par la CEE et mises en œuvre par Local Governments for Sustainability et ONU-Habitat. Les conseils municipaux de ces six villes - KwaDukuza (Afrique du Sud), Recife (Brésil), Rajkot et Panaji (Inde), et Balikpapan et Bogor (Indonésie), ont adopté des stratégies pour réduire les émissions. À la fin de 2016, l'Association internationale des urbanistes avait adopté les Guiding Principles for City Climate Action Planning (Principes directeurs pour les plans d'action urbains sur le climat), devenant le 46<sup>e</sup> et dernier partenaire.

109. À la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, avec des partenaires tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ONU-Habitat a lancé un appel en vue de la désignation d'une ville pour accueillir une conférence scientifique sur les villes et les changements climatiques. Au nombre des autres partenaires organisateurs figuraient le PNUE, Local Governments for Sustainability, le C40 Cities Climate Leadership Group, le Réseau des solutions pour le développement durable et l'initiative Future Earth. La conférence scientifique devrait se tenir en mars 2018.

110. À la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ONU-Habitat a rendu publiques les conclusions de l'examen des contributions prévues déterminées au niveau national (se rapportant aux questions urbaines) qui sont au cœur de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il ressort de cet examen que les questions urbaines font l'objet d'une attention considérable dans 26 de ces contributions, tandis que cette attention est modérée dans 84 autres.

111. Avec ceux de ses partenaires qui y avaient souscrit, dont le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial, le PNUE et le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ONU-Habitat a commencé à appliquer ses principes directeurs pour les plans d'action urbains sur le climat à un certain nombre de villes engagées dans un processus de planification ou dans des processus analogues, notamment Tacloban (Philippines), Honiara et Port-Vila. Les partenaires précités ont publié les examens qu'ils avaient réalisés au sujet de tels processus menés dans deux villes : Vilankulo (Mozambique) et Glasgow (Écosse). D'autres examens sont en cours.

112. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a renforcé sa collaboration avec d'autres membres de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, dont le PNUE et l'OMS. En outre, il a participé au lancement d'un projet à Accra, sur la santé en milieu urbain et les facteurs climatiques à courte durée de vie. Il soutient le couplage de cette activité (lancée dans le cadre de l'Initiative pour la santé urbaine) avec des processus plus larges de planification urbaine en cours dans cette ville. Des propositions en vue d'autres collaborations avec des partenaires membres de la Coalition sont en cours d'élaboration.

113. Par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale contre le changement climatique au Myanmar, dirigée par ONU-Habitat en partenariat avec le PNUE, le Gouvernement du Myanmar a parachevé sa stratégie et son plan d'action en la matière, adopté et soumis ses contributions prévues déterminées au niveau national. Il met actuellement en place sa politique nationale, en vue de renforcer encore le cadre de l'action publique contre les changements climatiques. À l'heure actuelle, six villes partenaires mettent en œuvre des stratégies visant à réduire les émissions. À Bogor (Indonésie), environ 12 millions de dollars des États-Unis ont été alloués à la revitalisation du réseau de bus à haut niveau de service de la ville et à la conversion d'une partie de ses microbus de manière à utiliser deux types de carburants plus propres. À KwaDukuza (Afrique du Sud), des directives pour la construction de bâtiments écologiques ont été approuvées.

114. Une coalition de partenaires, dont le Commonwealth et le PNUE, s'est penchée sur l'établissement d'un cadre d'évaluation de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en application de l'Accord de Paris. Afin de sensibiliser l'opinion à la nécessité pour les villes de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux effets des changements climatiques, ONU-Habitat a publié deux rapports, l'un intitulé « Addressing climate change in national urban policy: a policy guide for low-carbon and climate resilient urban development » (Changements climatiques et politique urbaine nationale : principes directeurs pour un développement urbain à faible émission de carbone et climatiquement résilient), qui vise à aider les décideurs à faire en sorte que les politiques urbaines donnent aux autorités locales les moyens d'agir en faveur du climat; l'autre intitulé « Sustainable urbanization in the Paris Agreement: comparative review of nationally determined contributions for urban content » (L'urbanisation durable dans l'Accord de Paris : examen comparatif des contributions déterminées au niveau national sur la question des villes »).

## **D. Jeunesse**

115. ONU-Habitat a travaillé avec Sadguru Sadafaldeo Vihangam Yoga Sansthan, dont le siège se trouve dans l'État du Chhattisgarh (Inde). Trois centres polyvalents y ont été mis en place pour former de jeunes hommes et de jeunes femmes dans le domaine de la formation professionnelle.

116. Un nouveau programme de préparation à l'autonomie fonctionnelle et à la vie active, intitulé « Shaqeso » (Au travail !), est en cours d'expérimentation à Mogadiscio. Il s'agit de former des milliers de jeunes hommes et de jeunes femmes à la création d'entreprise et de leur donner d'autres compétences utiles qui soient adaptées au marché du travail local.

117. Le programme sur les jeunes et la gouvernance d'ONU-Habitat s'emploie en particulier à établir des modèles de participation des jeunes à la gouvernance locale. Dans le cadre de la deuxième phase d'un projet mis sur pied au Kenya par le County Innovation Challenge Fund, des dispositions sont prises actuellement pour mettre en place un « hackathon », de manière à mettre à profit les aptitudes à la résolution de problèmes de jeunes hommes et de jeunes femmes pour trouver des solutions informatiques aux problèmes de gouvernance qui se posent localement.

118. En 2016, l'India Youth Fund a accordé un financement à cinq groupes dirigés par des jeunes actifs dans le domaine de l'environnement, des droits des femmes et

de la promotion de l'esprit d'entreprise. En Colombie, le fonds pour la jeunesse apportera son appui à 10 groupes dirigés par des jeunes qui travaillent dans les domaines de la paix et de la création d'entreprises.

119. Par ailleurs, ONU-Habitat a travaillé avec la communauté autochtone et avec la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transsexuelle et intersexuelle pour établir avec elles une carte des sites du patrimoine culturel d'Otavallo (Équateur), dans la perspective d'une déclaration des villes autochtones et d'une déclaration de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transsexuelle et intersexuelle sur la durabilité urbaine.

## VI. Recommandations

120. Compte tenu des questions examinées dans le présent rapport, les États Membres sont invités à :

a) Œuvrer à l'exécution du Nouveau Programme pour les villes, adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito en 2016, en s'appuyant sur le Programme pour l'habitat, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Istanbul (Turquie) en 1996;

b) Apporter leur appui, en particulier financier, à l'action que mène ONU-Habitat en tant que coordinateur des questions relatives à l'urbanisation durable et au développement durable des établissements humains, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies;

c) Inciter les autorités nationales à jouer un rôle moteur dans la définition et l'élaboration de politiques urbaines nationales;

d) Renforcer les autorités infranationales et locales aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.